



Achat immobilier pendant procédure de divorce

Par **chris60**, le **29/12/2010** à **11:45**

Bonjour,

je suis en instance de divorce et suite à la vente de notre maison, j'ai acquis une certaine somme, et je voudrais savoir si je peux acheter un bien immobilier malgré que le divorce ne soit pas encore prononcé, si cela ne posera pas problème au moment de la prononciation de celui-ci, car je ne voudrais revendre mon bien pour en donner la moitié à mon mari au moment de la prononciation du divorce.

vous remerciant à l'avance de votre réponse

cordialement

chris60